

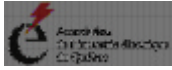


**Demande relative à l'établissement des tarifs pour l'année  
tarifaire 2007-2008 et spécifiquement sur les  
investissements requis par le Distributeur  
pour 2007**

**Mémoire présenté par l'AIEQ**

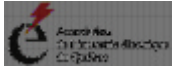
**Dans le cadre du dossier : R-3610-2006  
Entendu par la Régie de l'énergie du Québec**

**Le 30 octobre 2006**



## Table des matières

<b>1- L'ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE DU QUÉBEC (AIEQ) .....</b>	<b>6</b>
<b>2- POSITION DE L'AIEQ DANS CE DOSSIER. ....</b>	<b>7</b>
<b>3- RAPPORT D'EXPERTISE.....</b>	<b>8</b>
<b>4- CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>9</b>
4.1 INVESTISSEMENTS EN MAINTIEN DES ACTIFS .....	9
<i>Recommandation 1</i> .....	9
<i>Recommandation 2</i> .....	9
<i>Recommandation 3</i> .....	10
<i>Recommandation 4</i> .....	10
<i>Recommandation 5</i> .....	10
4.2 INVESTISSEMENTS EN AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ .....	10
<i>Recommandation 6</i> .....	10
4.3 INVESTISSEMENTS EN RESPECT DES EXIGENCES .....	11
<i>Recommandation 7</i> .....	11
4.4 INVESTISSEMENTS EN CROISSANCE DE LA DEMANDE.....	11
<i>Recommandation 8</i> .....	11
4.5 IMPACT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT SUR LES TARIFS .....	11
4.6 LES DÉPENSES D'EXPLOITATION EN MAINTENANCE CORRECTIVE .....	12
<i>Recommandation 9</i> .....	12
4.7 LES DÉPENSES D'EXPLOITATION EN MAINTENANCE PRÉVENTIVE .....	12
<i>Recommandation 10</i> .....	12
4.8 LES DÉPENSES EN CONTRÔLE DE LA VÉGÉTATION .....	13
<i>Recommandation 11</i> .....	13
<b>ANNEXE 1 – RAPPORT D'EXPERTISE DE M. LOUIS BOLULLO.....</b>	<b>14</b>





## 1- L'Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ)

L'Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ) regroupe quelque 144 membres corporatifs parmi lesquels on retrouve les principaux producteurs, manufacturiers et distributeurs d'équipements électriques, les ingénieurs-conseils, les entrepreneurs en électricité ainsi que diverses institutions d'enseignement, organismes de recherche et entreprises de service reliées au domaine de l'électricité. Fondée en 1916, l'AIEQ est depuis quatre-vingt-dix ans une organisation démocratique représentative de ses membres. À ce titre, elle est la seule organisation reconnue comme porte-parole de l'industrie électrique au Québec.

Le secteur de l'électricité a certes été l'un des moteurs du développement économique du Québec moderne. Il est à l'origine du choix du Québec comme point d'attache pour de nombreuses entreprises multinationales, de la formation d'une main-d'œuvre spécialisée, de l'émergence d'un grand nombre de PME et d'un savoir-faire exporté dans le monde entier. L'expertise des membres de l'AIEQ est non seulement reconnue au Québec, mais aussi à l'échelle internationale, particulièrement dans les domaines du développement et de la mise en oeuvre de projets hydroélectriques, ainsi que de la construction de réseaux et d'interconnexions.

À titre d'intervenant majeur dans ces domaines, l'AIEQ s'est donnée pour mission d'être le porte-parole de l'industrie électrique au Québec; de représenter l'industrie électrique et de promouvoir son développement dans tous les débats touchant ce secteur d'activité; de favoriser la circulation de toute information d'intérêt pour les membres et l'industrie électrique en général; de contribuer au développement de ses membres et à la promotion de leurs intérêts par des initiatives de concertation et de représentation et finalement, d'encourager l'utilisation rationnelle des ressources dans une perspective de développement durable.

Dans l'exercice de sa mission, l'AIEQ observe rigoureusement un code d'éthique professionnel dont copie est versée en annexe au présent mémoire.

Ce mémoire a été préparé sous la responsabilité du Président-directeur général de l'AIEQ, M. Jean-François Samray qui représentera l'association dans le cadre des audiences entourant l'analyse de la demande relative à l'établissement des tarifs pour l'année tarifaire 2007-2008 et plus spécifiquement au budget des investissements 2007 pour les projets de Hydro-Québec Distribution dont le coût individuel est inférieur à 10 millions de dollars, dossier R-3610-2006.

## 2- Position de l'AIEQ dans ce dossier.

Si l'on exclut le secteur du transport routier, le Québec compte sur l'électricité pour combler, près des 2/3 de ses besoins énergétiques. La structure industrielle du Québec et son activité économique sont façonnées sur des approvisionnements en électricité fiables, suffisants et concurrentiels. Les foyers du Québec enfin ont choisi l'électricité pour satisfaire la très grande majorité de leurs besoins vitaux et essentiels en énergie.

Face à cette précieuse ressource, l'AIEQ a constamment encouragé son utilisation rationnelle en particulier en prônant les mesures d'économie d'énergie et en souscrivant pleinement à la notion que le prix de l'électricité devrait en tout temps refléter sa vraie valeur. L'AIEQ, dans ces interventions, a également cherché à appuyer toutes les initiatives en vue d'assurer une suffisance de l'alimentation en électricité au Québec et respectueuse de l'environnement.

S'il est vrai qu'il faut pourvoir au développement optimal des ressources énergétiques pour satisfaire la croissance des besoins en électricité, il faut avant tout s'assurer que les infrastructures en place soient opérationnelles pour continuer à offrir le même service en quantité et en qualité voulue. Assurer la pérennité des installations par une planification ordonnée du renouvellement des actifs est un incontournable surtout pour un approvisionnement aussi vital qu'essentiel. C'est pourquoi l'AIEQ a tenu à cibler son intervention dans le dossier tarifaire de Hydro-Québec Distribution, sur l'examen des investissements requis en 2007 par le Distributeur.

Compte tenu du vieillissement important des actifs du réseau de distribution prévus pour la prochaine décennie, l'AIEQ s'est concentrée dans ce dossier tout particulièrement sur les investissements en Maintien des actifs de réseau requis et nécessaires pour assurer la pérennité du service électrique. De façon subsidiaire, l'AIEQ a examiné également le besoin en ressources pour assurer de façon adéquate la maintenance des installations et leur exploitation.

Ne pas investir à temps dans le maintien des infrastructures en place c'est s'exposer inutilement à moyen terme à une détérioration marquée de la qualité de l'alimentation en électricité pour de longues périodes et à l'obligation d'entreprendre en précipitation de lourds programmes de rattrapage. C'est ce que l'AIEQ tente d'éviter en prônant dans ce dossier une planification ordonnée du renouvellement des actifs et en recommandant les interventions nécessaires à une exploitation optimale du réseau de distribution de l'électricité.

### 3- Rapport d'expertise

Pour évaluer la demande relative au budget des investissements 2007 pour les projets de Hydro-Québec Distribution dont le coût individuel est inférieur à 10 millions de dollars et pour formuler des recommandations conformément au mandat émis par l'association, l'AIEQ a retenu les services de M. Louis Bolullo ing. MBA<sup>1</sup>.

M. Louis Bolullo présente l'expertise nécessaire au traitement de ce dossier :

- M. Bolullo a assumé pendant plus de cinq ans en tant que Directeur de la planification et du Contrôle de gestion les responsabilités de recommander à la haute direction et au conseil d'administration d'Hydro-Québec les budgets d'immobilisation et d'exploitation de la fonction Distribution de l'électricité qui nous concerne directement dans ce dossier, mais également des fonctions Production et Transport de l'électricité.
- Riche de cette expertise, il a pris une part active, en tant que Directeur exécutif de la Régie de l'énergie à l'élaboration du Règlement de la Régie sur **les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie** et plus précisément les articles 1 et 5 de ce règlement qui concernent directement le dossier sous analyse.

Un comité d'analyse présidé par le PDG de l'AIEQ, M. Jean-François Samray et formé de M. Denis Tremblay, membre de l'exécutif de l'AIEQ et vice-président principal chez Cégertec, de M. Paul Hudon membre du conseil d'administration de l'AIEQ et directeur principal Québec, réseau des ventes, Alstom Canada inc. et de Madame Diane Lavoie membre du conseil d'administration de l'AIEQ et ingénieure chez Breton Banville et Associés ont examiné le rapport d'expertise de M. Louis Bolullo. Au terme de cette analyse, l'AIEQ endosse les conclusions et recommandations contenues dans le rapport d'expertise que nous annexons au présent mémoire.

---

<sup>1</sup> Le curriculum vitae de M. Bolullo est joint en annexe du rapport d'expertise qu'il a rédigée à la demande de l'AIEQ.



## 4- Conclusions et Recommandations.

### 4.1 Investissements en Maintenance des actifs

- Face à un besoin croissant et important de renouvellement des actifs au cours de la prochaine décennie, il importe que le Distributeur élargisse à brève échéance ses connaissances sur l'état des actifs du réseau, comme d'ailleurs il entend le faire.

#### Recommandation 1

**Nous recommandons en conséquence respectueusement à la Régie qu'elle prenne acte de l'engagement<sup>2</sup> du Distributeur d'établir au cours de la période 2007-2009 de façon plus précise les durées de vie technique et l'état des principaux actifs du réseau de distribution.**

Ces actions permettront de planifier de façon beaucoup plus régulière les interventions de renouvellement sur le réseau en priorisant ces interventions et en tenant compte également des disponibilités des ressources pour les réaliser au moindre coût.

- Le nombre d'équipement additionnel à remplacer sur le réseau aérien en 2007 est dans un ordre de grandeur réaliste. C'est pourquoi les 14,8 M\$ d'investissements additionnels que ce remplacement exigerait sont à nos yeux nécessaires et raisonnables.

Par ailleurs, un important retard de 120,6 M\$ du programme de Maintenance de certains actifs jugés pourtant nécessaire a été enregistré au cours des quatre dernières années.

Il est impératif d'effectuer ce rattrapage le plus tôt possible. Le principe de prudence nous amène à conclure qu'il faudrait effectuer ces investissements de 120,6 M\$ laissés en plan sur une période d'au plus trois ans.

#### Recommandation 2

**Nous recommandons respectueusement à la Régie d'autoriser une enveloppe de 182,8 M\$ pour le Maintenance des actifs du réseau de distribution en lieu des 157,8 M\$ proposés par le Distributeur.**

- La demande pour 2007 d'investissements additionnels de 8,4 M\$ en équipements de centrales et de réseau de transport est justifiée compte tenu des investissements extraordinaires d'urgence à assumer pour desservir adéquatement la région de Schefferville.

<sup>2</sup> R-3610-2006, HQD 16 Document 1 Réponse 61.1 page 138

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9

### **Recommandation 3**

**Nous recommandons respectueusement à la Régie d'autoriser les 14,6 M\$ et les 4,1 M\$ requis en 2007 respectivement en équipements de centrales et de réseau de transport**

- En mesurage et appareils de relève, la demande d'investissements pour 2007 est tout à fait justifiée.

### **Recommandation 4**

**Nous recommandons respectueusement à la Régie d'autoriser les 26,1 M\$ d'investissements requis à ce chapitre en 2007 par le Distributeur.**

- Au chapitre des bâtiments administratifs, sans pour autant pouvoir nous prononcer sur l'envergure des investissements réclamés, **il nous apparaît clairement que, pour exercer de façon optimale l'exploitation des fonctions Clientèle et Distribution, des investissements supplémentaires à ceux autorisés en 2006 s'avèrent nécessaires.**
- Les 9 M\$ additionnels requis en 2007 au chapitre du maintien du matériel roulant sont pleinement justifiés.

20  
21

### **Recommandation 5**

**Nous recommandons respectueusement à la Régie d'autoriser le programme d'investissement de 42,1 M\$ pour l'acquisition et le remplacement des véhicules.**

- Le caractère très diversifié de la catégorie « autre actifs de soutien » ainsi que le peu de détail fourni par le Distributeur ne nous permettent pas de nous prononcer sur le bien-fondé de cette demande.

29

## **4.2 Investissements en Amélioration de la qualité**

Les 14,7 M\$ requis en 2007 sont tout à fait justifiés pour intervenir et redresser des situations problématiques tant en continuité de service qu'au niveau de la qualité de l'onde.

### **Recommandation 6**

**Nous recommandons respectueusement à la Régie d'autoriser pour 2007 le budget d'investissements de 14,7 M\$ en Amélioration de la qualité**

36  
37

1  
2

### 3 **4.3 Investissements en Respect des exigences**

4 Le caractère obligatoire des exigences auxquelles le Distributeur est tenu de se  
5 conformer justifie l'ensemble du budget des investissements requis pour 2007.  
6

#### 7 **Recommandation 7**

8 **Nous recommandons respectueusement à la Régie d'autoriser l'enveloppe de**  
9 **34,8 M\$ requise par le Distributeur en 2007 dans la catégorie Respect des**  
10 **exigences.**  
11  
12  
13

### 14 **4.4 Investissements en Croissance de la demande**

15 L'obligation de desservir les nouveaux clients qui incombe au Distributeur rend  
16 nécessaires et obligatoires ces investissements.  
17

#### 18 **Recommandation 8**

19 **Nous recommandons respectueusement à la Régie d'autoriser les 259,8 M\$**  
20 **requis en 2007 pour répondre à la croissance de la demande.**  
21  
22  
23

### 24 **4.5 Impact du programme d'investissement sur les tarifs**

25 La nécessité et l'utilité du programme d'investissements, d'une part, et son impact  
26 à la baisse sur les tarifs, d'autre part, devraient atténuer la préoccupation légitime  
27 face à la croissance de ces investissements et favoriser leur autorisation  
28

#### **4.6 Les dépenses d'exploitation en maintenance corrective**

Certaines composantes du réseau, qui ne peuvent être capitalisées, ne sont plus conformes aux exigences techniques et doivent être remplacées. Le Distributeur entend effectuer le remplacement de ces pièces estimées au total à 200 M\$ sur une période de 10 ans. La proposition du Distributeur de ne hausser le budget de maintenance corrective en 2007 que de 7 M\$ n'arrive même pas à rencontrer la cible de 20 M\$/an qui serait nécessaire pour effectuer le programme de remplacement en dix ans. Cette période nous apparaît également trop longue.

Nous considérons ces dépenses nécessaires pour préserver la pérennité du réseau de Distribution et lui permettre de remplir ses fonctions de façon adéquate.

##### **Recommandation 9**

**Nous recommandons respectueusement à la Régie qu'elle explore avec le Distributeur la possibilité d'élargir l'enveloppe minimale proposée en 2007 de 13 M\$ de façon à ce que ces composantes non conformes soient remplacées dans un délai raisonnable.**

#### **4.7 Les dépenses d'exploitation en maintenance préventive**

L'augmentation des dépenses en maintenance préventive prévue de 7 M\$ nous apparaît insuffisante si l'on veut permettre au Distributeur, comme nous le proposons, d'intensifier son programme d'inspection et de diagnostic du réseau dans le but de planifier avec précision le programme intense de renouvellement d'actifs anticipé pour la prochaine décennie.

Nous considérons, à l'instar du Distributeur, que cette opération de diagnostic est excessivement importante à faire si l'on veut de façon optimale dresser un plan adéquat de renouvellement des actifs de réseau.

##### **Recommandation 10**

**Nous recommandons respectueusement à la Régie d'élargir le budget d'exploitation au chapitre de la maintenance préventive et de le porter à 44 M\$ pour permettre de façon réaliste au Distributeur de dresser un tel diagnostic de son parc d'équipement.**

#### **4.8 Les dépenses en contrôle de la végétation**

Le Distributeur propose d'augmenter le rythme des dépenses en contrôle de la végétation au cours des prochaines années d'une somme additionnelle de 10 M\$ aux 42 M\$ autorisés en 2006. Le Distributeur a étayé très clairement les raisons militent en faveur de cette hausse et les impacts que l'insuffisance de ressources occasionne sur la qualité du service et les dépenses de dépannage. Il importe de redresser cette activité le plus vite possible si l'on ne veut pas cannibaliser les efforts et les investissements faits par ailleurs pour améliorer la continuité du service pour répondre aux attentes de la clientèle.

#### **Recommandation 11**

**Nous recommandons respectueusement à la Régie qu'elle autorise un budget de 52 M\$ en 2007 pour les activités de contrôle de la végétation.**

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18

19 **Annexe 1 – Rapport d'expertise de M. Louis Bolullo**